



## Contestation assurance remboursement

Par **nene13ltr**, le **29/06/2008 à 10:18**

bonjour, je me suis fait voler mon quad d'une valeur de 9500 euro que j'ai acheté neuf en septembre 2006, un yamaha raptor yfm 700 millésime 2007 homologué route par dresel, il avait 1500 km. mon assurance me rembourse seulement 5995 euro, j'ai regardé l'argus 6200 euro non homologué, comment contester ce remboursement parce que l'argus du même quad homologué est introuvable, merci de me répondre au plus vite

Par **jeetendra**, le **29/06/2008 à 10:39**

bonjour, si vous n'avez pas souscrit un contrat d'assurance impliquant un remboursement en valeur à neuf, votre assureur vous remboursera en valeur à dire d'expert, vétusté déduite, allez sur ce site bien documenté [www.caradisiac.com/php/auto\\_pratique/pr\\_droits/acce](http://www.caradisiac.com/php/auto_pratique/pr_droits/acce) cordialement